# COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

**Destinataires :** Intervenants de CanadaGAP

**Date:** Le 11 septembre 2018

**Objet :** **Rappel – Date limite pour les résolutions de l'AGA est le 1er octobre 2018**

Les membres en règle ont jusqu'au **1er octobre 2018** pour soumettre des résolutions destinées à être discutées à l'Assemblée générale annuelle de CanAgPlus.

Chaque résolution doit satisfaire aux critères de contenu suivants :

- Elle doit être en rapport avec les activités professionnelles de l'organisme
- Elle doit être claire et compréhensible par les membres
- Elle doit décrire le contexte, soit dans les paragraphes « Attendu que », soit dans un abbendum
- Elle doit décrire clairement la mesure demandée (c.-à.-d., founir un plan d'action assorti d'échéances)

De plus amples informations sont incluses dans la Politique sur les résolutions de l'AGA de CanAgPlus. Pour soumettre votre résolution, veuillez utiliser le modèle de présentation de résolutions sous l'onglet Résolutions à : https://www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP à 613-829-4711 ou à info@canadagap.ca.

*CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs » ) parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.*